P. P. R.
Plan de Prévention des Risques

2.10

Moyen Vidourle

Zonage Réglementaire

Communes de :
Aigremont, Aubais, Brouzet-les-Quissac, Cannes et Clairan, Corconne, Crespian, Fontanes, Gailhan, Junas , Lecques, Mauressargues, Montmirat, Moulezan, Orthoux-Serignac-Quilhan, Salinelles, Sardan, Sommières, Souvignargues, Vic-le-Fesc, Villevieille

Dossier Approuvé
Commune de Lecques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU GARD

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 03 JUIL. 2009

Le Préfet

Dominique BELLION

Echelle : 1 / 5 000

Légende

- Profils en travers
- P1 — Numéro du profil
- 93,81 m NGF — Hauteur d'eau max

Zonage

- F Ucu = Aléa fort en centre ancien
- F-U = Aléa fort en zone urbaine
- MU = Aléa modéré en zone urbaine
- NU = Aléa fort et modéré en zone non urbaine
- R-NU = Aléa résiduel en zone naturelle
- R-U = Aléa résiduel en zone urbaine

Sources : DGI, Safege 2007, DDE30

N
W E
S

COMMUNE DE VIC-LE-FESQ

COMMUNE DE GAILHAN

COMMUNE DE SALINELLES

P19 42 m NGF
P20 40,15 m NGF
P21 39,91 m NGF
P22 39,15 m NGF
P23 38,98 m NGF
P24 38,41 m NGF
P25 37,04 m NGF
P26 39,48 m NGF
P26bis 39,34 m NGF
P26ter 38,87 m NGF
P26quater 38,87 m NGF

ROQUE BERNARD
TÊTE DE CLAUDE
BOIS DE LA BASTIDE
LES MOULENS
LES CARRIGUES
LA BARTASSE
CHEMIN DE SOULAGE
COURIOU
LE PAU
LE PIN
PIED LONG
SAULE DE BRON
TEULON
LES MAILLES
LES VALADAS
SAINT ETIENNE
LES BOLES
PEIRE PLANTADE
LE GRÈS
TERRE ROUGE
LES HARRAS
LE VIGNE
LE FERRAT